



19 FEV. 2018

**Enquête publique relative à la modification n°10 du PLU Morzine-Avoriaz.
Texte remis à Monsieur le commissaire enquêteur à la permanence du...**

La modification du PLU n° 10 portant sur l'aménagement du Plan et la création de l'Express-Morzine-Avoriaz (EMA) sont deux projets intimement liés. Ils impliquent une transformation profonde du village dans sa structure et dans son mode de vie, aboutissant à un transfert de pouvoir des habitants de Morzine à des acteurs extérieurs. Nous nous opposons à ce projet de modification sur deux points précis : aménagement du quartier du Plan et implantation d'un hôtel à Avoriaz. Sur ces deux points, le projet nous paraît dépourvu de sens, d'abord dans ses principes, ensuite dans ses applications et conséquences techniques et structurelles.

La densification de l'habitat, la saturation des pistes, le changement des habitudes de consommation des touristes, les conséquences du réchauffement climatique, les problèmes de ressources en eau et d'épuration des eaux usées, la nécessité absolue d'intégrer l'écologie dans les programmes d'aménagement à tous les stades et en tous lieux méritent une réflexion d'ensemble approfondie et qui manque.

De surcroît, la démarche municipale relève d'un passé technique, économique, financier et sociétal aujourd'hui dépassé, à fortiori pour des projets amortissables en 25 ans. De plus, faire appel à l'Etat sera de plus en plus difficile. La pénurie des moyens financiers de l'Etat et des Collectivités Locales n'est plus prévisible ; elle est un fait avéré.

La modification du secteur du Plan entraînerait un transfert d'activité du village au détriment de la population morzinoise qui doit être pleinement consciente que les principaux bénéficiaires en seront les promoteurs et les investisseurs, le plus souvent étrangers ; les uns et les autres n'ayant d'objectif que le profit.

Parmi les inconvénients, trois nous paraissent plus importants :

- Les constructions prévues viendraient s'ajouter aux constructions faites à rythme accéléré à Morzine ces dernières années. Le souci premier des promoteurs est parfaitement connu de tous les morzinois. Le projet pénalise directement les habitants de Morzine loueurs d'appartements ou de chalets, voire certains hôtels, et qui contribuent à la qualité du village.
- Le programme amènera une densification de la circulation dans Morzine et non sa réduction comme annoncée. La logique en matière de parking, retenue par les grandes stations, consiste à créer des parkings en dehors du centre pour éviter bien des nuisances.
- De manière plus grave, le village de Morzine perd son caractère originel

Implantation programmée d'un grand hôtel sur la place Jean Vuarnet à Avoriaz,

L'argument majeur en raison duquel nous nous opposons à ce projet est la densification de population sur cette place de dimensions réduites, où conflueront les skieurs et touristes montés par le 3S (34.000 montées par jour prévues), les skieurs et touristes prévus par

l'arrivée du 4S depuis Avoriaz, les skieurs dévalant depuis les pistes (boulevard des skieurs) et enfin les clients de l'hôtel (800 chambres prévues parait-il, soit au minimum 1600 personnes). Programme totalement démesuré alors que chacun sait, notamment les moniteurs, que les pistes sont saturées et deviennent très dangereuses.

-Un autre argument est d'ordre environnemental. Ce projet contribuera à casser l'unité d'Avoriaz déjà fortement abîmée par des constructions successives sans véritable lien architectural avec les immeubles d'origine.

Les municipalités précédentes ont souhaité conserver le caractère spécifique du village, sans pour autant surseoir aux aménagements à faire. Le « dérapage » est relativement récent, pour des raisons que l'on s'explique mal, sinon la copie de stations créées de toutes pièces et qui n'ont rien à voir avec Morzine.

Paris, le 14 février 2019


